

## Code de vie du Collège Sainte-Anne | Buissonnière

Le code de vie a pour objectif d'aider l'élève à développer des habiletés en lien avec le respect de soi, le respect des autres et le respect de l'environnement. Il dresse le cadre général des relations humaines, nécessaire au bon fonctionnement de l'école. Il nous fait comprendre qu'avoir des droits suppose aussi avoir des obligations liées au respect, à la sécurité et au bien-être de tous.

***En respectant le code de vie de l'école, je participe à la création d'un environnement d'apprentissage sain, agréable et sécuritaire pour tous.***

### **Je traite les personnes, leurs biens ainsi que l'environnement avec sensibilité et respect.**

- ✓ Je prends soin du matériel mis à ma disposition.
- ✓ Je choisis des jeux et des paroles agréables et non violents.
- ✓ Je dis NON à toutes formes de violence, d'intimidation ou de cyberintimidation.
- ✓ J'informe un adulte si je suis victime ou témoin d'un comportement qui est une menace à la sécurité physique ou émotionnelle.
- ✓ Je collabore avec tous les adultes qui veillent sur les élèves à l'école.
- ✓ Je circule calmement en tout temps, dans l'école.
- ✓ Je garde les lieux propres, je mets mes déchets à la poubelle

### **Je communique avec courage, authenticité et bienveillance pour développer des relations saines.**

- ✓ J'utilise mes stratégies et je fais des efforts pour maintenir ou favoriser mon retour au calme.
- ✓ Je communique en utilisant mes connaissances, outils et stratégies (observations - sentiments - besoins - demandes).
- ✓ Je règle mes conflits en utilisant mes outils.
- ✓ J'exerce un bon jugement dans le choix de mes paroles et de mes actions.
- ✓ Face à la différence, je fais preuve de curiosité et j'adopte une attitude respectueuse.
- ✓ Je développe et j'exprime la meilleure version de moi-même.

### **Je contribue à créer un milieu d'apprentissage où chacun a sa place et se sent en confiance et peut développer son plein potentiel.**

- ✓ Je m'engage activement dans les activités proposées.
- ✓ Je prends des risques, je me fais confiance et je fais de mon mieux.
- ✓ Je reconnais que l'erreur fait partie de l'apprentissage et je développe ainsi ma résilience.
- ✓ Je découvre, reconnais et respecte mes forces et mes défis.
- ✓ Je respecte l'autre dans ses défis personnels.

### **J'utilise les stratégies offertes pour développer autonomie, persévérance et responsabilité.**

- ✓ Je développe mon efficacité pour faciliter les nombreuses transitions
- ✓ Je prends mon rang sérieusement et sans perdre de temps.
- ✓ Je me rends à l'endroit et à l'heure prévus pour les activités.
- ✓ J'apporte en classe le matériel nécessaire à mon travail scolaire.
- ✓ Je m'engage pleinement dans ma tâche.
- ✓ Je me rappelle que Efforts + Stratégies = Réussite

**IMPORTANT** - Aucune forme de violence physique ou verbale, d'intimidation ou de cyberintimidation n'est tolérée au collège Sainte-Anne / Buissonnière. Tous les comportements allant à l'encontre des valeurs et des règles de ce code de vie sont interdits.

## EN CAS DE MANQUEMENT À UNE RÈGLE DU CODE DE VIE

L'école adopte une approche de soutien positif des comportements, avec les fondements de **prévention**, d'**enseignement explicite** et de **renforcement**. Les interventions ont l'objectif d'outiller l'élève pour faire face à ses défis.

À la suite d'un manquement et de l'analyse de la situation, les interventions seront choisies selon la gravité du manquement, le caractère répétitif du comportement. Dans un premier temps, **des mesures de soutien et d'accompagnement** sont mises en place pour aider l'élève. Par la suite, **des sanctions disciplinaires** pourraient s'appliquer.

### Exemples de mesures de soutien et d'accompagnement :

- Explication des règlements et des attentes, dès le début de l'année ;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité ;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève ;
- Réflexion écrite et/ou dessin explicatif de la situation ;
- Pratique du comportement attendu ;
- Gestes réparateurs\*, excuses ;
- Soutien à l'élève pendant l'activité réparatrice ;
- Rencontres individuelles avec les parties concernées lors du manquement ;
- Communication aux parents via les suivis dans le Portail ;
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements et une rétroaction rapprochée dans le temps ;
- Contrat personnalisé avec renforcement positif ;
- Rencontre(s) individuelle(s) avec la technicienne en éducation spécialisée ;
- Mise en place d'un plan d'intervention individualisé ;
- Travail personnel de recherche ;
- Récréations accompagnées et guidées.

\*Lors d'un écart de conduite mineur, un geste de réparation (excuses verbales ou écrites, etc.) devra être fait. Voici des exemples de **gestes réparateurs en cas de manquements mineurs** aux comportements attendus :

- Je reste à proximité d'un intervenant à la récréation ou à la période de jeux
- Je répète le comportement attendu
- Je participe à une rencontre de médiation
- J'écris une réflexion
- Je contribue au rangement du lieu
- Je contribue à la réparation du bris
- Je reprends le temps perdu
- Je répare l'objet brisé
- Je perds un privilège

Lors d'un écart de conduite majeur (comportements qui blessent ou illégaux)

Les mesures disciplinaires sont évaluées selon l'importance des différentes variables : l'âge, le stade de développement, les besoins, les profils psychologique et cognitif. La fréquence du geste commis, son ampleur et sa gravité entre aussi en considération.

Voici le modèle de gradation :

1. Renforcement ciblé des comportements adéquats: communication positive avec les familles sur le portail, prévention, ateliers et thèmes en classe, programme ASÉ, Moozoom, etc.
2. Discussions avec les éducateurs, fiches de réflexion, gestes de réparation, inscription du comportement au portail, communication avec la famille.

3. Rencontre avec la conseillère, suivi auprès de la famille, enquête pour une analyse plus approfondie des besoins de l'élève, rencontre d'équipe et plan d'action.
4. Travaux de sensibilisation, ateliers ciblés, séances individualisées, suivi auprès de la famille, références externes et ajuster le plan d'action.
5. Réflexion à l'interne : travaux communautaires, gestes réparateurs, projet de sensibilisation, plan d'intervention, rencontre avec la direction.
6. Suspension à l'externe : horaire de transition, aide à l'intégration, rencontre avec la famille, la conseillère et la direction.
7. Référence dans un milieu qui correspond aux besoins de l'enfant.

## Code vestimentaire

**Les élèves doivent porter des vêtements appropriés au contexte d'apprentissage, tout en étant sécuritaires et adaptés à la saison et aux périodes de jeux dans la cour de récréation.**

Les éléments vestimentaires suivants sont jugés inadéquats et sont donc interdits:

- Chandail arborant des slogans agressifs ou vulgaires
- Sandales de plage, souliers à talons, bottes d'extérieur portées à l'intérieur
- Le port de casquette, tuque ou capuchon n'est permis qu'à l'extérieur

De plus, les élèves devront se présenter aux divers cours spécialisés et d'éducation physique portant les vêtements spécifiques:

### **Danse:**

- tenue de sport
- chaussons identifiés avec nom et prénom, dans un sac en tissu identifié

### **Éducation physique:**

- t-shirt
- short ou pantalon de sport
- chaussettes
- souliers de sport fermés

Les élèves doivent arriver à l'école habillés adéquatement en fonction des saisons.

Lorsqu'il y a de la neige dans la cour d'école, les élèves doivent porter un pantalon de neige ou de pluie. Les élèves qui n'ont pas un pantalon adapté devront rester dans une zone d'attente dans la cour, afin de rester au sec pendant les récréations.

Tout vêtement doit être identifié en inscrivant le nom et prénom de l'élève.

### **Objets interdits:**

- Gomme à mâcher
- Tous appareils électroniques et téléphone